

SAUVONS L'EAU!

N°27

LE MAGAZINE DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

JUILLET 2015



Dossier

Eau et agriculture : un duo indissociable

QUAND UN MOULIN CÈDE LA PRIORITÉ À LA RIVIÈRE P.4 - BELLEVILLE RÉCUPÈRE L'ÉNERGIE DE SA STATION D'ÉPURATION P.5 - **CONTRAT GLOBAL POUR UNE BAIE PROPRE P.6** - LE TRÉBOUL A LA FIBRE AGRICOLE P.8 - **UN HERBIER POUR BOOSTER LA LAGUNE P.10** - LES TRANSPORTS BAILLY SOIGNENT L'EAU AUX PLANTES P.16 - **CLAIRE KEIM: VOIX ET... PORTE-VOIX P.20**

(NOUS AGISONS)

LAURENT ROY nouveau directeur général de l'agence

Le 15 juin, Laurent Roy a pris la direction générale de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il succède à Martin Gespereau qui occupe, depuis, de nouvelles fonctions au ministère de l'environnement, du développement durable, et de l'énergie, à Paris. Précédemment directeur de l'eau et de la biodiversité à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature dans ce même ministère, Laurent Roy est de fait, à l'agence, dans son élément.

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, le nouveau directeur se mobilise sur les grands dossiers stratégiques que sont l'adoption du Sdage, l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la Gemapi et le soutien aux projets d'adaptation au changement climatique : préservation de la

qualité des captages d'eau potable, restauration de la continuité écologique, amélioration de la gestion quantitative de la ressource, lutte contre les fuites et économies d'eau constituent à cet égard ses priorités.



18 juin

Gemapi. Près de 200 élus, techniciens et acteurs économiques de Paca étaient présents à Cadenet (84) à la journée d'information organisée par l'agence de l'eau sur la nouvelle gestion des rivières pour prévenir les inondations.



Visite d'aménagements sur la Durance à la Roque d'Anthéron.

24 avril **De la montagne à la mer.** La Métropole Nice Côte d'Azur, l'Etat, l'agence de l'eau et la Régie Eau d'Azur signent à Nice un contrat de métropole. « *Il contribuera à renforcer notre espace de solidarité en ancrant davantage les interactions entre amont et aval* », assure Christian Estrosi, président de la métropole. 146 M€ de travaux permettront d'économiser 5 millions de m³ prélevés pour l'eau potable, de mettre à niveau 18 stations d'épuration du haut-pays rural et de rendre franchissables une dizaine d'ouvrages en travers des cours d'eau.



De g à d : H. Paul (Régie Eau d'Azur), C. Estrosi (Métropole NCA), B. Cardelli (DDT) et M. Gespereau (agence de l'eau).

29 mai **Barrages.** L'agence de l'eau et Pays Montbéliard agglomération signent à Arbovans (25) un contrat d'agglomération pour supprimer des barrages qui entravent le cours du Doubs et remplacer le collecteur qui draîne les eaux usées de 13 communes vers la station d'épuration d'Arbovans. « *À partir de ce contrat, on va ouvrir les vannes à une eau claire, à des zones humides, à un espace régénéré* », s'est réjoui Marcel Bonnot, président de Pays de Montbéliard agglomération.



Le barrage Beaulieu-Mandeure sera arasé pour laisser passer les poissons et les sédiments.

24 juin 15 actions. Le bassin versant de l'Azergues (69) se dote d'un contrat d'1,5 M€ sur 3 ans. Il comporte 15 actions destinées à limiter les pollutions diffuses sur 3 captages prioritaires, ainsi qu'à restaurer la morphologie des rivières et la continuité écologique.



Yannick Prebay (agence de l'eau) et Alain Persin, président du syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères et de l'Azergues, signent le contrat à Ambérieux d'Azergues.

24 avril

Milieux humides.

C'est sur la prairie de la Brague à Antibes que l'agence de l'eau et le conservatoire d'espaces naturels de Paca ont signé leur convention d'objectifs 2015-2018 pour préserver les milieux humides de Méditerranée. Au moins 200 hectares seront acquis pour être protégés.

G. Berthaud et M. Guespereau (agence de l'eau) et Vincent Kulesza et Marc Maury (président et directeur du CEN).



26 mai

Innovation à Hydrogaïa.

Michel Deblaize, directeur de l'agence de l'eau à Montpellier, remet le prix « coup de cœur » à Erwan Trotoux, directeur de la start-up Sapoval (Albi), pour son nouveau procédé de traitement des graisses en station d'épuration.

4 juin

Continuité. L'unité de production Alpes d'EDF et l'agence de l'eau financent 7 M€ de travaux sur 5 ans (dont 4 M€ de l'agence) pour assurer la continuité sur 33 ouvrages et améliorer la gestion sédimentaire sur l'Isère.



De g à d : L. Pérotin (directeur de l'unité de production Alpes), D. Pépin (EDF), K. Astier-Cohu (Dreal), M. Guespereau et J. Dumez (Onema).

9 juin

Maillon fort.

Le premier maillon Sud Montpellier d'Aqua Domitia connaît une étape décisive avec le lancement de la construction de la station de pompage de la Méjanelle, à Maugio. (voir page 7-8)



D. Alary, président de la Région, F. Bigotte, présidente de BRL, J-F Blanchet, directeur général de BRL, Y. Bourrel, maire de Maugio, J-M Alauzet, président du syndicat du Bas Languedoc, Y. Pellet, conseiller départemental de l'Hérault et M. Deblaize, de l'agence de l'eau, posent la première pierre.

Laurent Roy,

Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



24 juin

Passe à poissons. En Franche-Comté, brochets et autres poissons circulent plus librement sur l'Ognon et ses affluents grâce à la réalisation, par le syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon, de deux passes à poissons.

29 juin

Des nuciculteurs contre les pesticides.

Les producteurs de noix de Grenoble veulent réduire l'usage d'herbicides et lutter contre les pollutions diffuses qui touchent une zone de captage d'eau potable sur la commune de Saint-Romans. Une action parmi la centaine d'autres prévues au contrat de rivières Sud Grésivaudan signé à l'Albenc (38) pour un coût global de 26 M€.



Les signataires du contrat de rivières.

érito

Partenaires

Grâce à mon prédecesseur et à l'ensemble de ses collaborateurs, l'agence de l'eau mène à bien la mission qui lui a été confiée par son ministère de tutelle. Elle se positionne sur des enjeux forts comme la finalisation du Sdage, étroitement lié aux adaptations imposées par le changement climatique, ou la mise en place de la Gemapi pour concilier prévention des inondations et bonne gestion de la rivière. En juin, les premières journées techniques sur cette nouvelle compétence ont été organisées en Paca et en Rhône-Alpes. Elles se poursuivront en septembre dans les deux autres délégations du bassin. Il faut aussi organiser la gestion quantitative de la ressource en conciliant tous les usages et le bon fonctionnement des milieux, sujet particulièrement important pour l'agriculture dans nos bassins (voir p.11).

L'agence devra aussi trouver des actions pertinentes pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole, elles sont l'une des principales causes de la non-atteinte de l'objectif de bon état des eaux fixé par les directives européennes. Les agriculteurs sont nos partenaires. L'agence est prête à les accompagner dans leurs efforts. Nous avons besoin d'eux pour avancer.

Laurent Roy,
Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Magazine Sauvons l'eau

de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz - 69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Laurent Roy • Rédactrice en chef : Valérie Santini • Rédaction : Pleins Titres • Conception réalisation : ...bigbang.fr • Impression : Faurite • Tirage 13 000 exemplaires • N°ISSN : 2270-2512 • Crédits photos : agence de l'eau, V. Vigne-Lepage - F. Roux/Pleins Titres, communauté de communes Pays Voironnais, Ascomade, Siel, Axeo, Chambre agriculture 26, S. Compoint, Ch. Lartigue/CL2P, C. Corbier, Ville de Nice, Fotolia • Dessin du Siel : Dominique Charron





Quand un moulin cède la priorité à la rivière

BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

Le cours d'eau et les truites avant tout

36,5 K€

Pour accélérer la restauration de la continuité écologique de la Vouge, le syndicat de bassin versant a piloté, de manière exceptionnelle, les travaux d'intérêt général imposés par la réglementation à un propriétaire privé.

La Cent-Fonts, affluent de la Vouge, est une rivière restée relativement sauvage. Un contrat de bassin y veille. Dans son eau de bonne qualité, les truites se reproduisent... pour peu qu'elles réussissent à franchir les **quatre ouvrages** aménagés sur son cours, et notamment celui au bénéfice d'un moulin, aujourd'hui devenu résidence secondaire. Ces ouvrages sont classés depuis septembre 2013 en « liste 2 »*, ce qui oblige leur propriétaire à restaurer, avant septembre 2018, la continuité écologique de la rivière. Une contrainte difficile à appréhender pour ces particuliers.

«Avant même ce classement, les élus du syndicat du bassin versant de la Vouge avaient conscience que si la collectivité n'intervenait pas, les propriétaires privés risquaient de ne rien faire ou trop lentement», explique Edouard Lanier, chargé de mission de cette structure intercommunale. Il a donc été mandaté pour piloter un aménagement du seuil du moulin. «Ayant lancé les études dès 2011, ajoute-t-il, nous avons pu réaliser rapidement les travaux». Objectif de ces derniers :

rendre l'ouvrage franchissable par les truites dans les deux sens, tout en préservant l'alimentation du bief du moulin. En 3 mois (d'octobre à décembre 2014), le batardeau du seuil et le busage aval ont été enlevés et quatre pré-bassins créés pour **compenser la hauteur de chute**. La préservation de l'étang d'agrément alimenté par le bief, qui ajoute à la valeur de la propriété, a décidé le propriétaire à accepter que l'on donne la priorité à la rivière : à l'orée du bief, un seuil fixe assure qu'en cas de faible débit, l'eau ne s'écoule que dans la Cent-Fonts.

Le coût des travaux sur cet ouvrage «démonstrateur» (29 K€, plus 7,5 K€ d'études) a été pris en charge, à titre exceptionnel, à 80% par l'agence de l'eau et à 20% par le syndicat. Les propriétaires des autres seuils devront, quant à eux, participer, mais preuve leur est faite de l'intérêt de ces travaux : «Déjà, se réjouit Edouard Lanier, des remontées de truite ont été observées».

* Liste de cours d'eau dans lesquels une réduction des obstacles à l'écoulement est rendue obligatoire par arrêté préfectoral.



«Déjà, des truites remontent la rivière.» Edouard Lanier, syndicat de la Vouge.

Retour au naturel pour la Clauge



Après une première restauration entre 2005 et 2012, la Clauge et ses affluents, dans la forêt de Chaux (Jura), vont bénéficier d'ici à 2018 d'un programme de travaux très ambitieux. D'un montant de 1,83 M€, il est porté par l'ONF (470 K€) et l'université de Franche-Comté (35 K€) et financé par l'agence de l'eau (1,325 M€). Maltraités par des drainages liés au reboisement, 35 km de ruisseaux et 100 ha de zones humides seront restaurés. Environ 80% des affluents de la Clauge amont retrouveront leur lit naturel. L'opération bénéficie à la **qualité des eaux** de cet affluent du Doubs et aux nappes phréatiques dont le niveau s'était effondré.

En marche vers le Zéro pesticide

C'est ce que l'on appelle un bilan positif : l'appel à projets lancé en Franche-Comté en 2012, auquel ont répondu 61 collectivités, a déjà permis d'en accompagner 21 jusqu'au Zéro pesticide. Elles peuvent donc postuler au nouveau *label « Terres saines »*. Quant aux autres, **toutes ont réduit les surfaces traitées chimiquement** et limité l'utilisation des phytosanitaires : «Fin 2014, témoigne l'Ascomade, qui a monté l'opération, la quantité de produits épandus avait baissé de 75% par rapport à 2013 !» Un deuxième appel à projets a donc été lancé le 1^{er} juin, toujours avec l'aide de la région et de l'agence de l'eau, laquelle augmentera de 50 à 80 % sa participation financière aux projets retenus.

■ Plus d'informations sur : www.ascomade.org



Belleville récupère l'énergie de la station

RHÔNE

Des eaux usées transformées en calories

un budget de
9,9 M€



« C'est de là que partent les eaux chaudes de la station ». Frédéric Pronchéry, président du Citeau.

À Belleville-sur-Saône (69), les eaux de la nouvelle station d'épuration alimentent le réseau de chauffage et de rafraîchissement de 88 logements.

Discrète, mais efficace. La nouvelle station d'épuration de Belleville-sur-Saône, centre intercommunal de traitement des eaux ([Citeau](#)) ne se laisse deviner ni à la vue, ni au nez derrière son élégante enceinte de verre dépoli. Pourtant, on y traite **26 000 équivalents habitants** par an d'eaux usées. Et, depuis décembre dernier, on utilise ses effluents pour moduler la température d'un groupe d'immeubles neufs situés à 200 mètres, la Villa Durabo : pour le chauffage de l'eau et, en hiver, du bâtiment, pour la climatisation à la belle saison.

« Cette station était l'une des 22 les moins aux normes du bassin, explique Frédéric Pronchéry, président du Citeau de Belleville, Saint-Jean d'Ardières et Taponas. Comme nous devions construire un nouvel équipement, nous avons opté pour le plus vertueux et innovant sur le plan écologique ».

Un système à l'eau glycolée

La station de traitement, livrée en 2011 pour un budget de 9,9M€, produit de l'énergie pour les

88 logements de la Villa Durabo. Grâce à un dispositif ingénieur, les eaux usées, dont la température est comprise entre 8° et 24°C, sont conduites depuis le bassin de décantation jusqu'à un site d'échange de chaleur avec un autre réseau. Celui-ci est rempli d'une eau glycolée, qui capture et conduit les calories. Une fois l'échange effectué, l'eau usée revient à la station pour y être encore clarifiée, avant d'être relâchée dans la nature. Côté logements, une pompe à chaleur exploite les calories récupérées par l'eau glycolée pour chauffer, l'hiver et rafraîchir, l'été.

« Lorsqu'il fait trop froid, on peut compléter la production avec une chaudière au gaz, explique Sylvain Morel, directeur du Citeau. Cet hiver, on a ainsi chauffé les logements à 100 % - 3 500 m² de plancher (9 000, une fois le programme terminé, ndlr) - avec une couverture supérieure aux études de plus de 80 % ». **La station a dû changer de statut pour produire et vendre de l'énergie.** « Aujourd'hui, il faut communiquer et dupliquer », ajoute Frédéric Pronchéry. Bon signe : la commune a reçu pour son projet (doté d'un budget de 550 000 €*) la Marianne d'or 2013 de la démocratie locale, prix d'excellence des municipalités de France.

* Avec les aides de l'agence de l'eau, de l'Ademe, des conseils départemental et régional.



Yannick Prebay
Nouveau directeur Rhône-Alpes

Auparavant directeur des redevances, Yannick Prebay est depuis le 1^{er} mai directeur de la délégation régionale Rhône-Alpes de l'agence de l'eau. Il remplace à ce poste Nicolas Chantepy, nommé directeur général adjoint de l'agence.

La Gemapi sur la Bourbre

C'est une démarche originale qu'a lancée en février le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (Smabb), dans le Nord-Isère : pour permettre à 12 communautés de communes et deux communautés d'agglomérations de décider d'un éventuel transfert de leur compétence Gemapi au syndicat, il a sollicité l'accompagnement d'un cabinet et d'un avocat spécialisés. Sepia conseil et M^e Philippe Marc aident le Smabb à définir un schéma d'organisation et à en évaluer les conséquences, notamment financières. Estimé à 25 000 € HT, l'accompagnement est financé à 50 % par l'agence de l'eau.

20 ha de labo bio grandeur nature



La plate-forme TAB d'Étoile-sur-Rhône (Drôme) a atteint cette année sa vitesse de croisière. Spécialisée dans les « techniques alternatives et biologiques » - d'où son nom - elle expérimente des systèmes biologiques et faibles intrants. Ses ingénieurs et techniciens - 4 ETP - travaillent avec des agriculteurs pour évaluer différentes hypothèses d'un point de vue agronomique, environnemental et économique. **Dédiée aux cultures régionales** (arboriculture et grandes cultures) avec quelques spécificités locales comme les plantes aromatiques et les semences, cette ferme expérimentale de 20 ha compte 10 partenaires opérationnels et six partenaires financiers, dont l'agence de l'eau qui apporte 22 % de son budget annuel de 420 000 €. « En 2016, nous produirons un premier bilan économique », annonce Laurie Castel, coordinatrice pour la chambre d'agriculture de la Drôme.



Contrat global pour une baie propre

DE SAINT-CYR-SUR-MER
À MARTIGUES

À la mesure du budget, les enjeux sont énormes

130 KM de côtes



La plage du Prado sera parmi les premiers bénéficiaires du contrat de baie. ■

Le contrat de baie de Marseille sera signé cet automne. Il permettra de mettre en œuvre sur cet immense territoire une politique cohérente pour lutter contre les pollutions de l'eau et la détérioration des milieux.

Cet automne, tous les acteurs locaux de l'eau signeront le contrat de baie de Marseille validé par l'agence le 25 juin. Il orchestrera jusqu'en 2018 la politique de gestion des pollutions des rivières et de la mer, ainsi que la restauration des milieux aquatiques de Saint-Cyr-sur-Mer, à l'est, jusqu'à Martigues, à l'ouest.

Un territoire pertinent

« Des outils existaient déjà dans quelquesunes des 39 communes de ce territoire, explique Didier Réault, président du parc national des Calanques et adjoint au maire de Marseille. Le contrat de la rivière Huveaune, à l'est, celui de l'agglomération marseillaise pour les pollutions domestiques et pluviales, ou encore Calypso qui, lui, porte sur les pollutions portuaires de la métropole. Mais ces dispositifs concernent surtout les eaux usées, les stations saturées par les eaux pluviales. Or, en 2011, nous avons cherché un territoire assez large

et assez en amont pour englober tous les apports aux rivières et à la Méditerranée ».

Le contrat de baie couvre ainsi 130 kilomètres de côtes, soit la **majeure partie de la façade maritime des Bouches-du-Rhône**. Ici, le paysage joue les contrastes. Des sites naturels exceptionnels alternent avec des zones urbanisées et industrialisées. Le système d'épuration actuel des eaux de Marseille produit ainsi le plus important rejet urbain de la Méditerranée. Aux portes de la ville, le somptueux parc national des Calanques, né en avril 2012, présente, lui, une biodiversité très riche, sur terre comme dans les fonds marins.

Le contrat porté par l'agglomération, avec le soutien de l'agence de l'eau, combine les dispositifs pour atteindre un budget de 254 M€. « C'est

un des plus gros contrats de baie en France », souffle Didier Réault. En effet, il intègre le contrat d'agglomération de Marseille (186 M€, dont 54 dédiés à la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales), l'opération Calypso (4,2 M€) et le contrat de rivière de l'Huveaune (18 M€). « Ce dernier accompagne les projets qui conjuguent gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, souligne Danièle Garcia, présidente du comité de rivière du bassin versant de l'Huveaune. Et, puisqu'il

s'agit d'une **gestion intégrée**, il traite également de la ressource en eau grâce à un important volet d'information/sensibilisation des acteurs ».

Le contrat de baie, qui prévoit 46 M€ supplémentaires pour le reste du territoire concerné, permet ainsi de traiter les problèmes de pollutions domestiques des secteurs de la Ciotat, de Sausset ou de Martigues. Une opération collective industrielle sera également programmée sur le périmètre raccordé à **Géolide**, la station d'épuration de la communauté urbaine de Marseille. De même que la restauration morphologique du ruisseau des Aygalades, aujourd'hui enterré, mais qui sera le cœur de l'immense parc bientôt créé au nord de Marseille.

Éduquer les citoyens

À la mesure de ces budgets, les enjeux du contrat sont énormes. Il s'agit d'obtenir une qualité de l'eau irréprochable, en mer et en rivière, de considérer tous les problèmes plus en amont : qu'il s'agisse de prévenir les pollutions et les inondations, ou de préserver les milieux. Cela passe par l'éducation des citoyens, en collaboration avec les associations et les enseignants. Ces trois objectifs sont en cohérence avec la Gemapi. Le contrat de baie de la métropole marseillaise est dans le bon tempo.

Les eaux usées pour chauffer des logements marseillais

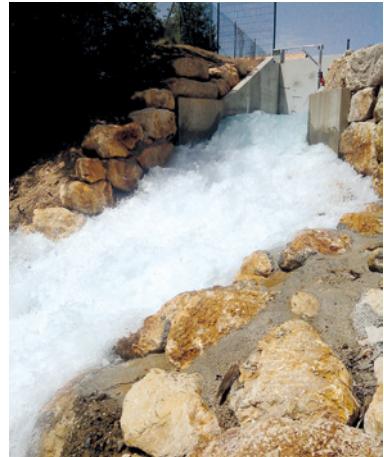
Premier bailleur social de Paca, 13 Habitat expérimente sur son parc des actions de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre à partir des réseaux d'assainissement. À la résidence des Chartreux à Marseille, il a mis en place un système de récupération d'énergie thermique sur une canalisation d'eaux usées qui a permis une économie d'énergie de 60 %.

À présent, le bailleur projette d'installer un échangeur et une pompe à chaleur sur une portion du collecteur d'assainissement afin de chauffer partiellement les **431 logements** de la résidence des Aygalades Nord, à Marseille également. Cette opération soutenue à hauteur de 500 K€ par l'agence de l'eau est en cours d'examen par *l'Ademe*, autre financeur du projet.



Le système de récupération d'énergie thermique des eaux usées à la résidence des Chartreux, à Marseille.

Gisement providentiel sous surveillance



C'est une ressource exceptionnelle que la société du canal de Provence (SCP) et le *BRGM*, soutenus par la région Paca, le département des Bouches-du-Rhône et l'agence de l'eau, ont choisi d'extraire, pour mieux la connaître et mieux la protéger : l'été 2014, la station des puits de l'Arc à Rousset (13) a pompé, à 400 m de profondeur, **3 000 m³ par heure** d'une eau particulièrement abondante. D'excellente qualité, comme l'a confirmé un premier rapport d'étape le 25 juin, cette eau souterraine pourrait compléter le réseau de distribution des eaux de surface du département, en cas de surcroît de consommation ou d'incident. Entré en phase de recherche, le projet devra déterminer comment gérer durablement cette ressource : quel volume prélever, comment préserver la qualité ? Réponse en janvier 2016.

L'appli Donia plus conviviale



L'application Donia, qui permet, en quelques clics, de trouver, par exemple, une zone de mouillage respectueuse des habitats marins, a encore gagné en convivialité. Des cartes plus précises ont été ajoutées, de même qu'une nouvelle fonction, « observatoire citoyens », permettant l'échange d'informations locales entre bateaux connectés.

Un module « gestionnaire » donnera enfin une visibilité en temps réel de l'activité sur la zone gérée, comme la présence de méduses, de macro-déchets, d'une pollution ou encore d'un accident.

Plus d'informations sur : www.donia.fr





Le Tréboul a la fibre agricole

AUDE

Vision commune autour d'un ruisseau dégradé

1,6
M€

Petit ruisseau de l'Aude, le Tréboul est en passe de sortir du rouge grâce à un contrat de restauration ambitieux signé par les collectivités locales. Celui-ci complète les démarches vertueuses des agriculteurs, sur fond de concertation.

Début 2015, les collectivités locales engagées dans la CLE du Fresquel ont signé un contrat pour la restauration d'un de ses affluents, le Tréboul, à Castelnau-d'Oléron (Aude). Le programme d'actions de 1,6 M€, porté par le syndicat du bassin versant du Fresquel, est ambitieux. « D'ici à 2017, nous engagerons des travaux pour améliorer le faciès de l'écoulement de ce petit cours d'eau, explique Gilles Lorente, ingénieur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmer) de l'Aude et animateur du Sage du Fresquel. Ce ruisseau, recalibré notamment dans les années 1970, ressemble le plus souvent à un fossé. Nous voulons varier les profondeurs et les largeurs du cours, donc les rythmes du débit. Il doit regagner en lenteur, éroder ses berges et reconquérir une fonction d'épuration de ses propres eaux ».

« Un ruisseau qu'on ne quitte plus des yeux »

Pour Gilles Lorente, la restauration doit parachever un processus de prise en charge du Tréboul par tous les acteurs locaux. Une démarche collective, « qui permet de poursuivre la mutualisation des ressources prônée depuis toujours par les acteurs de l'eau », estime Jacques Dimon, président du syndicat.

Ainsi, alors que la rivière souffrait depuis longtemps d'un cours et d'une qualité de l'eau dégradés, le syndicat mixte du Fresquel a lancé en 2012 une étude sur « le chemin de l'eau ». Objectif : dresser des scénarios de parcours des eaux en fonction de divers paramètres, dont la pluviométrie. De son côté, la mairie de Castelnau-d'Oléron a consacré 1,5 M€ au redimensionnement de sa station d'épuration en 2013. « Crée en 1992, elle ne répondait plus aux exigences d'épuration, explique le maire Patrick Maugard. Nous avons étendu sa capacité avec de nouveaux bassins, et mis en place la surveillance de six indicateurs de pollution. Le Tréboul doit retrouver une eau de qualité. C'est un ruisseau qu'on ne quitte plus des yeux ! »



■ Jean-François Monod et Gilles Lorente dans un champ de tournesol qui borde le Treboul.

Ce souci est partagé par la vingtaine d'agriculteurs du bassin du petit cours d'eau. Souvent spécialisés dans les semences, ils ont une grande culture de l'expérimentation. Ils sont aussi très structurés au sein de la chambre d'agriculture et habitués à respecter des cahiers des charges. « Cette manière de travailler nous donne une vision commune, explique Jean-François Monod, agriculteur à Villeneuve-le-Comtal et élu de la chambre d'agriculture. Nous avons une forte conscience que notre économie est liée à l'eau et qu'il nous faut apprendre à mieux maîtriser nos flux ».

Faire de la pédagogie

Depuis deux ans, en effet, ceux-ci se sont engagés dans une démarche qui a pour objectif de mieux filtrer et ralentir les rejets de leurs parcelles dans la rivière. Ils participent aux réunions de la chambre d'agriculture de sensibilisation à une meilleure gestion de la ressource (espèces végétales moins gourmandes en eau, choix de la période

d'épandage, diversification des cultures qui évite de concentrer les apports d'eau au même moment). Cette année, avec l'aide de la chambre, ils feront un diagnostic des flux des différentes exploitations, après formation. En effet, en décembre dernier, ils se sont tous initiés en Lorraine à des procédés de traitement des rejets : la paille qui ralentit l'eau et l'épure, le détournement de fossé, le recours au phytobac pour nettoyer les pulvérisateurs et les systèmes de mesure scientifique des effluents. « Nous savons que nous pouvons réduire de 30% l'impact des produits phytosanitaires, s'enthousiasme Jean-François Monod. Mais il faut financer les équipements. Quatre systèmes complets de traitement coûtent 40 000 €. Et il faut aussi analyser et faire de la pédagogie, inlassablement ».

Cette animation est d'autant plus importante qu'elle est faite par les agriculteurs, « les plus légitimes pour faire passer les messages auprès de leurs pairs, ajoute Gilles Lorente. Cela permet aussi de les affiner, de les adapter aux pratiques de la profession ».



Quand les étangs reprennent vie

On sait que les étangs palavasiens sont souvent touchés par le phénomène *d'eutrophisation* qui fait tourner l'eau et asphyxie les milieux. Mais ils sont aussi impactés par les pesticides. Lancé en 2008 à l'initiative du Siel, syndicat de gestion des étangs palavasiens, *le programme Vert demain*, premier du genre en Languedoc-Roussillon, a permis d'accompagner les sept communes implantées sur le territoire de ces zones humides Natura 2000, progressivement vers le **Zéro pesticide**.

Première à répondre présent parce que déjà engagée dans une démarche de réduction des produits chimiques, Pérols a donné l'exemple dès 2008. Ont suivi, en 2014, Palavas et, cette année, Mireval. Villeneuve-lès-Maguelone, Vic-la-Gardiole,

Frontignan et enfin Lattes devraient atteindre, elles, le Zéro pesticide au plus tard en 2017. Si le Siel n'a pas encore le recul suffisant ni les outils adaptés pour estimer l'impact biologique de ces efforts significatifs, les effets n'en sont pas moins visibles : «*Déjà les étangs se portent mieux, les lagunes reprennent vie : les herbiers sont de retour, comme les micro-organismes, les poissons...*», assure Julien Caucat, chargé de mission qualité des eaux au Siel. Dernière étape pour le syndicat mixte qui compte sur l'exemplarité de la démarche des collectivités : la communication. Celle-ci devra l'aider à convaincre les autres acteurs du territoire de réduire, voire renoncer à l'utilisation des pesticides : particuliers, agriculteurs, gérants de camping, RFF, etc.

Hérault : accord prometteur avec la chambre d'agriculture



Le 6 juillet, à Montpellier, la chambre d'agriculture de l'Hérault et l'agence de l'eau se sont engagées dans un partenariat qui leur permettra de construire une politique commune. Cet accord cadre signé par Jérôme Despey, président de la chambre, et Michel Deblaize, directeur de la délégation régionale de l'agence, constitue un signal fort et marque la volonté de rapprochement des deux parties. Il favorisera la recherche de solutions partagées sur des dossiers complexes, tels que la gestion économe de la ressource en eau, la préservation des lagunes littorales, ou - c'est nouveau - l'adaptation au changement climatique. Déjà se dessinent plusieurs expériences qui seront organisées en commun.

Un grand pas pour Aqua Domitia



Premier maillon d'Aqua Domitia, cet ambitieux chantier destiné à transférer de l'eau du Rhône vers les régions de Béziers et Narbonne, le maillon Sud Montpellier a connu le 9 juin une étape décisive : la pose de la première pierre de la station de pompage de la Méjanelle, à Maugio. Cet ouvrage est situé au terminus du canal d'irrigation Philippe-Lamour qui amène l'eau du fleuve jusqu'à l'est du département de l'Hérault.

Il servira à approvisionner en 2016 la canalisation *Aqua Domitia* jusqu'à l'extrême ouest du maillon, à Fabrègues, soit **un tronçon de 16 km** qui permet déjà de sécuriser l'alimentation en eau potable des 25 communes adhérentes du syndicat du Bas Languedoc. À terme, la station évitera de prélever quelque 2,4 Mm³ d'eau dans la nappe du karst jurassique du pli Ouest de Montpellier. Le maillon Sud Montpellier est financé par l'agence de l'eau à hauteur de 6,7 M€ (sur un coût total de 54 M€).

■ La lagune de la Sarrazine dans laquelle seront réimplantées les zostères marines.



Un herbier pour booster la lagune

VILLENEUVE-
LÈS-MAGUELONE

Expérimentation exemplaire

Des scientifiques tentent de réimplanter la zostère marine, une prairie protégée, dans la lagune de la Sarrazine, à Villeneuve-lès-Maguelone (34), où de récents travaux l'avaient fait disparaître.

Cet automne, une équipe de SM2 Solutions Marines transplantera la *zostera marina* - ou **zostère marine** - dans la lagune de la Sarrazine, située face à la mer, en contrebas de la cathédrale romane de Villeneuve-lès-Maguelone.

« Cette plante à fleur marine a disparu, ici, il y a un an, après les travaux de construction du cordon dunaire qui jouxte la Sarrazine, explique Sven-Michel Lourié, directeur de cette société à l'initiative

du projet soutenu par l'agence de l'eau. Des tonnes de vase ont en effet été déversées accidentellement en avril 2014. La lagune a alors présenté une forte turbidité et un apport massif de phosphates et de nitrates. Ce fut fatal à cette plante, juste avant la floraison et, donc, la production de graines ».

Aujourd'hui, la qualité de l'eau de la lagune est redevenue favorable pour y expérimenter la réimplantation de la zostère marine. Celle-ci rend

de nombreux services : elle protège en effet les **berges de l'érosion**, sert aussi de nourricerie aux jeunes poissons, absorbe des nutriments, stocke du CO₂ et produit de l'oxygène. Elle contribue en somme à la bonne qualité de l'eau.

Fin mai 2015, les scientifiques dotés d'autorisation ont prélevé dans l'étang de Thau des graines de zostère, qu'ils ont mises en maturation dans une pépinière voisine de l'étang. Lorsque les plants auront atteint 5 à 6 cm, en septembre-octobre, les chercheurs les placeront dans la Sarrazine et compareront leur transplantation avec celle de graines mûrées, de graines germant après les pluies et d'épaves (issues d'échouages). Une fois la bonne méthode validée, elle pourrait être dupliquée dans d'autres lagunes, à condition que des travaux de dépollution conséquents y aient été faits auparavant. Ces réimplantations de zostère marine donneraient un « coup de pouce » à la restauration des lagunes, en boostant la phytopurification de l'eau.

■ Sven-Michel Lourié (SM2) et Anaïs Giraud (agence de l'eau) observent les graines en maturation.



Tout savoir sur la restauration des fonds côtiers

■ Plus d'informations sur :
www.lenfant@univ-perp.fr

Supervisé par le **CNRS** avec le soutien technique et financier de l'agence de l'eau, le guide « Restauration écologique des nurseries des petits fonds côtiers de Méditerranée - Orientations et principes » vient de paraître. Première publication du genre sur ce type de travail, il est le fruit d'une réflexion collective et concertée, enrichie par l'éclairage de différents experts.

Ponctué d'exemples d'actions concrètes, ce guide est accessible à tous ceux qui souhaitent se documenter sur cette problématique ou qui ont un projet de restauration écologique.



Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est-il un outil ou une contrainte pour l'agriculture ?

Dossier

Eau et agriculture : un duo indissociable



SDAGE ET AGRICULTURE

L'avenir est dans la concertation locale

Les nouveaux Sdage 2016-2021 des bassins Rhône-Méditerranée et Corse seront mis en œuvre, s'ils sont adoptés cet automne, le 1^{er} janvier 2016.

Or, le 19 septembre 2014, les représentants de la profession agricole au comité de bassin Rhône-Méditerranée n'ont pas voté la première version de ce document de planification dont ils dénoncent l'impact sur leur activité.

Alors que la version définitive de ce schéma est en cours de finalisation, le président de ce comité de bassin, Michel Dantin, et le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Guy Vasseur, ont accepté de débattre pour Sauvons l'eau, des sujets sensibles qui parfois les opposent. Interview croisée.



Michel Dantin (à g.), président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, et Guy Vasseur (à dr.), président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, débattent autour du Sdage pour "Sauvons l'eau".



Ségolène Royal vient de lever le moratoire interdisant le financement par les agences de l'eau des retenues de substitution. Le projet de Sdage s'ouvre également davantage aux ressources de substitution. Est-ce le signe qu'un consensus se dessine entre agriculteurs et autres membres du comité de bassin sur la gestion quantitative de la ressource en eau ?

➤ **Guy Vasseur** La décision de la ministre va dans le bon sens, mais il manque un certain nombre de précisions garantissant l'efficacité de cette décision. Notamment sur le financement : comment l'articuler avec les autres financements comme le Feadar ? Mme Royal est au milieu du gué.

➤ **Michel Dantin** Le bassin Rhône-Méditerranée est celui qui est le plus affecté par le changement climatique. Le Sdage a fait de l'adaptation au changement climatique son premier objectif. Il est en particulier très important d'y avoir une gestion active de la ressource. C'est pourquoi je me suis battu pour que le Feadar puisse financer des opérations liées à la ressource si celles-ci sont en accord avec le Sdage : retenues collinaires, changements de mode d'irrigation... Cela n'existe pas dans la précédente période de programmation.

➤ **G. V.** Ce qui se fait dans le bassin Rhône-Méditerranée est très positif par rapport au plan national. Face au dérèglement climatique, il faut stocker l'eau quand elle tombe.

Mme Royal nous donne la possibilité de le faire mais il faut encore lever des freins liés à l'interprétation de la réglementation et à l'attribution de financements publics..

Le Sdage Rhône-Méditerranée est-il restrictif ?

➤ **M. D.** Les questions issues de la consultation sur le Sdage m'incitent à faire réfléchir les membres du comité de bassin pour s'assurer qu'il n'y ait pas de contradiction entre les orientations. Je vous donne un exemple : pour éviter l'eutrophisation, il faut des arbres au-dessus des cours d'eau. Or, pour limiter les inondations, les berges de digues doivent être exemptes de végétaux pouvant devenir, en cas de crue, des embâcles.

➤ **G. V.** D'après ce que j'entends dire, les membres du comité de bassin RM, les élus de collectivités, sont conscients plus que d'autres de nos préoccupations. Ailleurs en France, malgré de bonnes intentions, les Sdage ne vont pas toujours dans la simple transposition des directives européennes à la réglementation nationale. Certains créent des zonages non prévus par le Code de l'environnement, avec des mesures de gestion associées. Ce n'est pas acceptable que des documents de planification aillent aussi loin.

➤ **M. D.** Les agriculteurs ont trois préoccupations parmi les enjeux du Sdage RM : les retenues collinaires, la limitation des produits phytosanitaires pour protéger les captages d'eau potable (ce qui leur fait craindre une perte de rentabilité) et enfin

AIDES
aux agriculteurs

88,4
M€
SOIT 4,11 %
des aides
de l'agence
tous bénéficiaires
confondus
(2,1 Md€)

REDEVANCES
payées par les agriculteurs

90
M€
SOIT 3,45 %
des redevances perçues
par l'agence
tous redevables
confondus
(2,6 Md€)

Données sur 2009-2014



les orages, fréquents et parfois très violents, qui obligent à prendre sur les terres agricoles pour créer des **champs d'expansion** des crues. C'est pourquoi je viens d'écrire au Premier ministre pour qu'une réponse claire soit apportée aux agriculteurs en matière d'indemnisations et de déclenchement de celles-ci. C'est la condition pour qu'ils acceptent les dispositions relatives à la gestion des inondations développées dans le Sdage et le PGRI*.

► **G. V.** Nous sommes prêts à participer à la prévention des inondations, mais il faut prévoir une véritable indemnisation par l'État et/ou par les collectivités : si l'inondation d'une terre est provoquée volontairement (pour l'expansion de la crue), on risque de sortir du régime d'assurance récolte et du régime des calamités. Aussi, il est important de faire jouer la solidarité amont-aval entre les collectivités bénéficiaires et les activités économiques impactées. Par ailleurs, nous demandons depuis longtemps une **cartographie des cours d'eau** pour permettre un véritable entretien de ceux-ci et ainsi limiter les crues.

La protection des zones humides s'affine, le principe de compensation est en train d'être modulé. Pourquoi ces évolutions ?

► **M. D.** On ne peut pas gérer les zones humides au cas par cas. Elles doivent l'être par bassin. C'est ce que nous faisons autour du lac du Bourget : certaines zones humides ●●●

Pays Voironnais Un fonds d'investissement en réponse à la mobilisation foncière

En 2006, le Pays Voironnais a dû mobiliser des terrains agricoles pour permettre à deux entreprises d'implanter leur logistique, faute de quoi elles risquaient de quitter le territoire. La communauté d'agglomération du Pays Voironnais décidait alors de créer, en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Isère, un groupement d'intérêt public (GIP) à vocation départementale ayant pour objectif de mettre en place des projets collectifs agricoles. Originalité de ce GIP : il gère un fonds d'investissement.

«*Chaque fois que nous mobilisons du foncier agricole, explique Jean-Paul Bret, président du Pays Voironnais et du GIP fonds d'investissement agricole et agro-alimentaire, nous versons à ce fonds 1€ pour 1 m² de terres supprimé. Cela nous permet de soutenir des projets et d'apporter de la plus-value à la production agricole.*» Des exemples ? «*Nous avons financé un projet de légumerie, à Moirans, qui transforme des produits locaux pour des cuisines collectives; nous avons également sauvé de la fermeture les abattoirs de Grenoble, au Fontanil, et viabilisé une zone de maraîchage dont nous avons maîtrisé le foncier convoité par une exploitation de maïs, plus gourmande en eau et moins porteuse d'emplois.*»

Au fil des années, le GIP, rejoint par la communauté de communes voisine des Vallons de la Tour, a constitué **un fonds de 400 000 €** correspondant à une mobilisation de 40 ha. «*Nous n'avons pas encore tout dépensé, indique Jean-Paul Bret, parce que, avec la chambre d'agriculture qui a participé à l'élaboration du cahier des charges, nous appliquons des critères rigoureux pour sélectionner les projets accompagnés. Par exemple nous privilégions des productions vivrières et des projets collectifs.*» Près de 10 ans après sa création, le GIP cherche à convaincre d'autres intercommunalités iséroises de rejoindre ses rangs, «*la mobilisation foncière pouvant être liée à l'industrialisation aussi bien qu'à la mise en œuvre du Sdage...*», précise son président.

1 €
pour 1 m²



Jean-Paul Bret, président du Pays Voironnais.

(DOSSIER)

●●● trop urbanisées sont appelées à disparaître, tandis que d'autres, jusqu'alors délaissées, doivent être réhabilitées. Nous avons aussi pu recréer une zone humide lors de la réhabilitation d'une ancienne décharge. Il faut moduler la protection en fonction du service rendu à la collectivité et un plan de gestion à l'échelle du bassin versant peut en fixer les règles.

➤ **G. V.** Je ne serai pas aussi affirmatif. C'est vrai que le cas par cas est la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Il faut donc un cadre mais ce n'est pas de Paris que l'on gère tout. Il faut une prise en compte concrète du terrain. Quant à la compensation, nous y sommes de plus en plus hostiles. Quand elle fait suite à la destruction d'une zone humide pour des raisons d'urbanisation ou d'infrastructure, on peut discuter, mais **passer d'une compensation de 1 pour 1 à une compensation de 5 pour 1, là ce n'est pas tenable !** C'est au préjudice de l'agriculture et donc de la France : l'agriculture, c'est de l'économie et de l'emploi !

➤ **M. D.** Avec le Lyon-Turin, la question de la compensation va s'exprimer effectivement de manière extrêmement tendue sur une longue zone dans le Nord-Isère. Mais le Sdage doit être affiné dans sa rédaction pour **éviter tout dérapage**. On n'est pas obligé de prendre du foncier agricole pour compenser. On peut aussi reconquérir des zones humides délaissées. Et si l'on ne peut faire autrement, les acteurs peuvent s'entendre pour gérer les projets en amont et de manière organisée.

Contraintes de protection autour des captages d'eau potable, directive nitrates, inondations... Finalement, le Sdage est-il l'ennemi de l'activité économique agricole ?

➤ **G. V.** Il ne doit pas l'être. Il disparaît en France 80 000 ha agricoles par an, soit l'équivalent d'un département tous les 10 ans. Mais certaines associations environnementales, voire des représentants de l'administration, se moquent de la réalité économique, se comportant parfois comme des intégristes de l'écologie. Pour la protection des captages, il existe déjà une agriculture « raisonnée » qui concilie l'activité économique et la qualité des eaux. On peut aussi mettre de l'agriculture bio, mais celle-ci ne peut pas répondre à tous les besoins. Les pouvoirs publics ont enfin inventé un dispositif de réduction des intrants, la **HVE** : haute valeur environnementale. Mais la mouche asiatique qui décime les cerises, par exemple, ne peut être combattue que par une seule molécule. Des cahiers des charges doivent être discutés sur le terrain.

➤ **M. D.** Le Sdage peut à ce titre être incitatif : la solution viendra du local. A Evian, par exemple, Danone a proposé des compensations financières aux agriculteurs. La ville de Besançon est la première collectivité du bassin qui a accepté de prendre en charge le financement de mesures agroenvironnementales sur son aire d'alimentation de captage, avec l'aide de l'agence.

Dernière question : un récent rapport de la Cour des comptes évoque une surreprésentation du monde agricole dans les comités de bassin. Quel est votre point de vue à ce sujet ?

➤ **M. D.** Au comité de bassin RM, nous avons sept agriculteurs sur 165 membres. Si on appelle ça de la sur-représentation !

➤ **G. V.** Nous estimons au contraire que ce n'est pas suffisant. On a fait entrer de nouveaux représentants des utilisateurs de l'eau... dont certains ne représentent qu'eux-mêmes.

➤ **M. D.** J'ajoute que je suis très méfiant face à ce type d'observations. **Le dispositif des agences de l'eau et des comités de bassin est un système équilibré qui fonctionne bien depuis plus de 50 ans.** On vient du monde entier pour le constater et les directives européennes sur l'eau s'en sont fortement inspirées.

* PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation



**Captage d'Aiserey
(Côte-d'Or)
Protéger
l'eau potable...
et l'agriculture**

■ Julien Burtin (Safer) devant le captage de la Râcle.

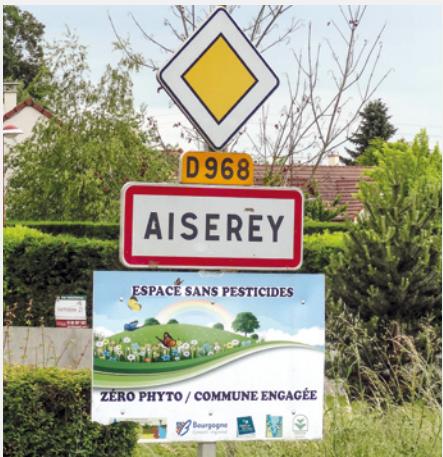
Les 26 ha les plus sensibles autour du puits de la Râcle, à Aiserey, captage d'eau potable pour 7 communes (soit 6 720 habitants), vont être protégés grâce à une opération inédite. « Ce périmètre a été défini lors d'un diagnostic agricole que nous avait confié le syndicat des eaux en 2011, explique Alice Faivre, conseillère environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Une évolution des pratiques agricoles a permis d'y faire baisser fortement le taux de nitrates. Mais les pluies, de plus en plus violentes sur un sol peu épais, rendent ce dernier extrêmement sensible aux produits phytosanitaires, même faiblement dosés ». Informés par des réunions dès le classement « Grenelle »* du captage, en 2009, les exploitants ont bien compris, assure Alice Faivre, que la solution proposée par la Chambre et entérinée par un arrêté préfectoral était le dernier recours : viser le Zéro pesticide. Pour les quatre agriculteurs exploitant ces 26 ha, deux options : passer ces parcelles en bio et prairie, ou... les quitter. « Aucun n'a voulu opérer la conversion pour quelques hectares, commente la conseillère. Mais tous craignaient une perte économique ». La solution a été le montage **d'un dispositif foncier spécifique avec la Safer Bourgogne Franche-Comté et avec le soutien financier de l'agence de l'eau**.

**26 ha
ultra
sensibles**

Une compensation foncière

Pour cette opération de la Râcle, la Safer disposait d'un atout de taille : un stock de terres acquises en vue du projet de Ligne à grande vitesse (LGV), projet finalement reporté *sine die*. « Une opportunité qui nous permet de proposer d'autres parcelles aux quatre exploitants »,

Grâce à une concertation étroite entre les acteurs locaux de l'eau et ceux de l'agriculture, une zone ultra sensible aux pollutions autour du captage de la Râcle va être « protégée ». La clé : des parcelles de compensation sont proposées aux exploitants.



■ Par solidarité, toute la communauté de communes vise le Zéro pesticide.

explique Julien Burtin, chargé de mission territoires et environnement à la Safer. Le principe, décidé en concertation avec la profession agricole : 1 ha de même qualité proposé en contrepartie de chaque hectare abandonné à la Râcle. Cette négociation, encore en cours, semble rencontrer un bon accueil. Quant aux propriétaires (qui peuvent être distincts des exploitants), la Safer leur proposera un rachat «au prix du marché avant la décote liée au passage au Zéro pesticide», précise Julien Burtin, et avec des frais de notaire pris en charge par l'agence de l'eau».

La prochaine étape sera le rachat des 26 ha par le syndicat des eaux. «Nous avons accepté de le faire», précise Jean-Pierre Ferreux, président, à condition que cela ne nous coûte rien en entretien». Avec l'aide des organisations professionnelles agricoles, la chambre d'agriculture cherche donc actuellement des exploitants prêts à cultiver ces parcelles en céréales ou maraîchage bio, ou encore en prairie. «La chambre va nous aider à rédiger des baux environnementaux permettant de sanctuariser ces terres», se félicite l'élu.

Pour Alice Faivre, il ne s'agit pas de dupliquer cette opération exceptionnelle pour tous les captages prioritaires : «Des solutions aussi radicales ne sont pas nécessaires partout», lance-t-elle. Dans les autres cas, la chambre propose des solutions agronomiques ou encore aide les gestionnaires en négociant des échanges amiables de petites parcelles : «Le matériel agricole était plus adapté à de grands terrains, un remembrement évite les sur-dosages de produits phytosanitaires». À chaque fois, la qualité du dialogue entre acteurs locaux conditionne la réussite.

* En 2009, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'État a publié une liste de 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses.

Luc-sur-Orbieu Les vignes passent au goutte-à-goutte

**2 ans
de travaux**

Dans les Corbières où le vin est l'activité numéro un, l'ASA de Luc-sur-Orbieu investit dans un système de goutte-à-goutte qui fait la chasse au gaspillage tout en bonifiant la vigne.

«Dans l'Aude, la vigne est une activité essentielle.» Pas question de la mettre en péril. Viticulteur depuis des décennies à Luc-sur-Orbieu et ancien président de l'ASA de Luc-Ornaisons-Boutenac, Louis Fabre a ainsi porté l'an dernier, avec une dizaine de vignerons, une démarche de modification du système d'irrigation des parcelles, une petite révolution dans cette région où, dit-il, «la vie de nos villages est liée à l'eau».

«Notre système actuel date de plus d'un siècle, explique-t-il. Réalisé pour protéger les vignes du phylloxéra par submersion, il n'a jamais atteint son but mais s'appuyait sur un dispositif de nappes perchées alimentées par le canal d'irrigation en hautes eaux. Bienvenues en période d'étage, ces nappes supposent cependant d'effectuer un arrosage par gravité. Peu économique en eau, il lessive nos sols très graveleux et en diminue la fertilité.»

L'agence de l'eau, avec laquelle l'ASA entretient des relations très anciennes, «nous a conseillé un autre système d'irrigation», poursuit le vigneron très engagé dans une démarche environnementale sur son exploitation mise au bio dès les années 90. En 2014, il a ainsi proposé aux membres de l'ASA un nouveau contrat de canal incluant la mise en place d'un système d'irrigation par goutte-à-goutte : «Un investissement considérable de plusieurs millions d'euros mais pour lequel nous avons obtenu l'aide de l'agence et de l'Europe. Tous les travaux ont été votés à l'unanimité», se félicite-t-il. Étalés sur plus de deux ans, ces derniers permettront aux parcelles d'une première tranche de bénéficier du goutte-à-goutte à la fin de l'été 2016 et à celles de la tranche 2 - dont les vignes de la famille Fabre - l'été suivant. Environ 700 ha sont concernés. Le coût en sera répercuté sur le montant de la cotisation calculé en fonction de la surface des parcelles et du volume d'eau consommé. «Ce sera plus cher mais plus efficace». Le système est en effet économique en main-d'œuvre - plus besoin de déplacer les dispositifs d'arrosage, notamment la nuit - et en eau : il élimine l'évaporation dans ce vignoble des Corbières soumis à un vent d'Ouest très fort et très sec. Enfin, en favorisant la vie dans le sol, il bénéficie à la vigne elle-même. En outre, l'agence de l'eau financera la distribution d'eau du canal jusqu'à la parcelle. Persuadés que «si l'agence n'était pas intervenue sur ce canal, il aurait disparu», les membres de l'ASA de Luc-sur-Orbieu s'efforcent à présent de convaincre d'autres associations similaires d'engager la même démarche «parce qu'il faut raisonner en termes de bassin et que cela nous permet de maintenir une vie dans une zone des Corbières où la jachère menace», assure le vigneron.



Les transports Bailly soignent l'eau aux plantes

À partir d'un projet d'amélioration de la sécurité sur leur nouveau site, les Transports Bailly, en Isère, en sont venus à... la protection de l'environnement : ils se sont dotés de bassins de récupération et de filtration des eaux pluviales par des plantes macrophytes. Une initiative rare de la part d'une PME.

Rien ne prédisposait, en théorie, la société Bailly, implantée à Cessieu (38) à devenir un précurseur en matière de protection de l'environnement : cette PME spécialisée dans le transport routier de marchandises, s'est pourtant équipée il y a un an de deux bassins : l'un de récupération et décantation des eaux de pluie, l'autre de **filtration, par des plantes macrophytes, des hydrocarbures** contenus dans ces eaux. Un mélange spécifique de granulats et sable retient quant à lui, les particules, tandis qu'en aval, un système d'écrêtement permet à l'eau de ne pas s'écouler trop rapidement en cas d'averse. **Un type d'installation généralement créé pour des collectivités locales...**

Peu après son installation dans des locaux flambant neufs, en 2010, des questions nouvelles pour cette petite entreprise se sont posées. «*Un bilan santé-sécurité de la Carsat* a révélé, entre autres, la nécessité de recouvrir d'un enrobé les 3 600 m² de parking pour limiter les risques de projection de gravier*, explique Christiane Romanat, chargée de missions au sein de Bailly. Or, selon un diagnostic environnement réalisé parallèlement avec la CCI Nord-Isère, cette imperméabilisation du sol nécessitait l'évacuation des eaux de ruissellement chargées d'hydrocarbures». D'autant que celles-ci risquaient de dévaler, parfois trop brutalement, vers une zone **Natura 2000** et un affluent de la Bourbre, une rivière soumise à des actions de lutte contre les pollutions. Un simple séparateur d'hydrocarbures aurait été inadapté à ce contexte,

contrairement au système de filtration par des roisseaux qui, en outre, nécessite peu d'entretien. Un atout pour une société de 18 personnes.

«*Les travaux sur le parking étaient déjà un investissement lourd après celui du bâtiment, commente Christiane Romanat, mais la subvention que nous a apportée la Carsat (12 K€) nous a mis le pied à l'étrier*». D'autant, que, dans la foulée, d'autres aides ont été proposées à l'entreprise : «*La CCI nous a suggéré de répondre à l'appel à projets sur les eaux pluviales de l'agence de l'eau, poursuit-elle. L'agence a ainsi financé 50 % du budget global, de quelque 160 K€. La CCI nous a aussi orientés vers le conseil régional qui soutient des technologies propres et sobres*».

Deux récompenses

Restait à lancer et piloter le chantier... «*Je me suis rendu compte qu'il fallait faire appel à un bureau d'études spécialisé*», explique cette ancienne entrepreneuse du secteur. Elle a ainsi choisi Epur nature pour la conception et Ateo pour le suivi par analyses de prélèvements : «**Les premiers résultats, au bout d'un an, sont très satisfaisants**». D'autant que le transporteur a reçu, cette année, deux récompenses : un trophée du développement durable de la CCI et le label «*Action Bourbre responsable*». «*Même si nous ne sommes qu'une petite entreprise, commente Christiane Romanat, cela nous fait plaisir de voir reconnu ce que nous apportons localement*».

*Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.



Christiane Romanat se félicite du faible entretien que nécessite ce bassin de filtration.

3

questions à :
Christophe Aubel

> Directeur de Humanisme et biodiversité



Quel sont les objectifs de votre ONG ?

Théodore Monod l'a créée en 1976 pour protéger les espèces sauvages de la chasse ou de la pêche abusives. Son objectif s'est peu à peu élargi. La **biodiversité** n'est pas qu'un catalogue d'espèces, mais un ensemble d'écosystèmes qui interagissent et font face aujourd'hui à la 6^e crise d'extinction qu'a connue la terre.

Quel est le rôle de l'être humain dans ce processus ?

Il en est au cœur, à la fois victime et source de menaces sur la biodiversité : la fragmentation et la destruction des milieux, l'exploitation non maîtrisée, le réchauffement climatique. **Ces pressions peuvent causer des perturbations profondes**, comme ces méduses qui ont proliférés au large de la Namibie où l'on avait trop pêché de poissons carnivores.

Quelle est la situation en France ?

En France, il n'y a pas encore de basculement si brusque. Mais les effectifs d'oiseaux et d'insectes ont baissé. **La disparition de la moitié des zones humides en 30 ans fragilise beaucoup d'espèces**.

C'est pourquoi nous intervenons auprès des politiques, nous formons des entrepreneurs ou des agriculteurs. Tous ces acteurs jouent un rôle dans le maintien de la trame verte et bleue, la continuité écologique des milieux. La création de l'Agence française de la biodiversité, en 2016, va d'ailleurs permettre de coordonner tous les projets qui, jusqu'ici, étaient dispersés. Et, c'est une chance, en matière de biodiversité, on voit vite, à l'échelle du territoire, l'effet des actions.



INTERVIEW Denis Ody

> Responsable du pôle Océans et côtes à WWF

L'organisation WWF vient de publier un rapport sur les aires marines protégées* qui aborde la santé des océans comme un investissement rentable.

Pourquoi un tel angle économique dans ce rapport ?

Nous parlons économie pour mieux convaincre les décideurs. Et parce que protéger l'océan découle du bon sens gestionnaire. Ainsi, il coûte très cher de réparer le littoral là où l'herbier de posidonie a disparu. Alors que cet écosystème méditerranéen, si on le préserve, rend gratuitement de multiples services. **Il protège les côtes, sert de nurserie pour les poissons, capture le CO₂, produit de l'oxygène.** Entre autres. L'océan procure aux êtres humains « une foule » de biens et de services écosystémiques, sans compter la pêche et les emplois.

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée ?

Les aires marines protégées, ou AMP, sont des zones où les activités humaines sont régulées pour protéger les habitats, les espèces et les fonctions écologiques. Elles couvrent 3,4% de la surface des océans.

Cependant, certaines n'existent que sur le papier. Elles peuvent avoir une réglementation, mais pas de réelle gestion ni de contrôle. Tout dépend des Etats. La France, qui a depuis 2006 une agence des AMP, est plutôt bien

« La protection des océans rapporte trois fois plus qu'elle ne coûte »

placée. Plus de 23 % de ses eaux sont ainsi des AMP en métropole, mais ce taux passe à 3,83 % si l'on compte l'Outre-mer.

Quel est l'intérêt économique d'une AMP ?

Créer une AMP suppose essentiellement de délimiter un périmètre et d'investir dans sa gestion. Or, si entre 2015 et 2050 on réussit à passer en AMP 10 ou 30 % des zones maritimes et côtières, on estime que les bénéfices seront trois fois supérieurs aux coûts. Dans les cas les plus favorables, **les bénéfices nets pourraient atteindre jusqu'à 900 milliards de dollars.**

La Méditerranée est-elle concernée ?

Les écosystèmes sont sous tension dans cette mer qui ne représente que 1% de la surface des océans, mais 25% du trafic maritime mondial. Les AMP ne couvrent que 1% de la surface méditerranéenne, majoritairement au nord-ouest du bassin. Et seules 40% d'entre elles ont un plan de gestion, alors que 80% ne disposent pas de moyens financiers et humains suffisants. La biodiversité marine doit devenir une priorité et les AMP, enfin, un outil indispensable à la gestion durable des écosystèmes. Un outil rentable.

* « Aires marines protégées : un bon investissement pour la santé des océans », © WWF, mai 2015 - www.wwf.fr

Adisseo : 95 % de chrome en moins

L'entreprise chimique Adisseo, à Saint-Clair du Rhône (69), équipe son atelier de production d'acide sulfureux d'un système de traitement des effluents par neutralisation et décantation. Objectif: réduire ses rejets de chrome et divers métaux dans le Rhône, soit 95% pour le chrome (4,7 kg/an contre 96) et 80% pour le mercure. Coût des travaux : 1,3 M€ (financés à 50% par l'agence). « *Les boues récupérées par le filtre partent en destruction*, explique Éric Depres, responsable QHSE. Mais nous cherchons des solutions pour les valoriser ».

COLLOQUE
VENDREDI 16 OCTOBRE 2015
CENTRE DE CONGRÈS - LYON

l'eau
ET SI
ÉTAIT LE LEVIER DE
CROISSANCE
DE VOTRE TERRITOIRE?

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

En partenariat avec :

SAUVONS
L'EAU!

AMF
ADECF

i FOR E
Institut de l'Environnement de l'Entreprise

Appel à projets « Émissions industrielles »

L'appel à projets « Émissions industrielles », doté de 10 M€, est ouvert aux **sites de production** présentant un niveau d'activité supérieur au seuil IED* ainsi qu'aux **installations collectives** de traitement des eaux usées issues de ces sites.

Jusqu'au 30 septembre 2015.

www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles

*Directive 2010/75/CE sur les émissions industrielles

« Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi »

Film d'animation sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Laisser plus d'espace à la rivière, freiner le débit de l'eau et gérer l'eau à l'échelle du bassin versant: l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Dreal de bassin Rhône-Méditerranée présentent en images les trois idées clés pour réussir une autre gestion de nos rivières avec la nouvelle compétence Gemapi.

Durée 3'30 – Juin 2015 © Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse / bigbang communication - www.eaurmc.fr/gemapi



(LE SAVIEZ-VOUS ?)

2 500 Md\$

C'est la valeur annuelle de l'ensemble des biens et services procurés par les environnements côtiers et marins (dans l'hypothèse la plus basse). La valeur globale du patrimoine océanique est, quant à elle, dix fois supérieure.

> Rapport WWF 2015 : Raviver l'économie des océans



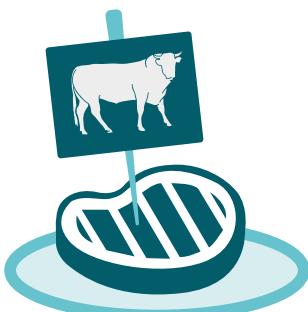
20 %

C'est le pourcentage de linéaire de cours d'eau sur lequel il faut restaurer des champs d'expansion de crues d'ici à 2050 pour redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques et lutter contre les inondations.

> Plan de bassin d'adaptation au changement climatique pour le bassin Rhône-Méditerranée

3 960 litres

C'EST LE VOLUME D'EAU NÉCESSAIRE à la production d'un steak de 200 g de viande de bœuf.



> waterfootprint.org

13 %

Selon une étude des entreprises privées de l'eau, le prix moyen des services d'eau et d'assainissement en France est inférieur de 13 % à la moyenne des pays européens.

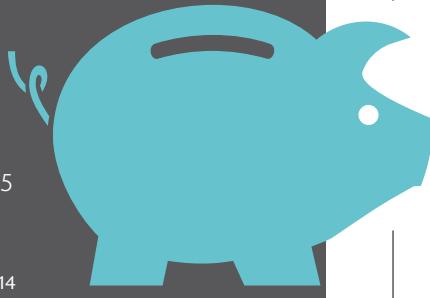
> Étude réalisée par FP2E dans les 5 plus grandes villes d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

200 M €

C'est la somme mobilisée en 10 ans par les collectivités françaises et les agences de l'eau pour financer 1 000 projets de solidarité d'eau et d'assainissement à l'international.

15 M€ sont prévus en 2015 par les agences de l'eau.

> Source : rapport CGDD - Juin 2014



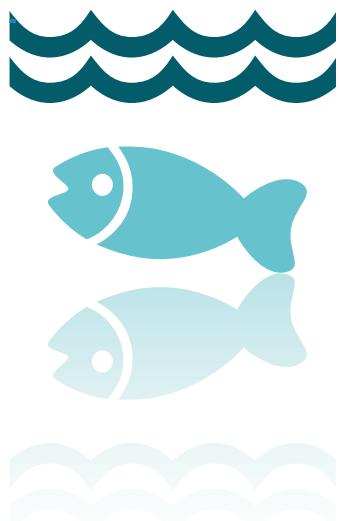
2 968

C'EST LE NOMBRE DE FERMES BIO EN ACTIVITÉ EN RHÔNE-ALPES



qui est la première région française en nombre d'exploitations et la 4^e en termes de surfaces cultivées en bio avec 98 567 hectares fin 2014.

> Source : Corabio



51

C'est le nombre de rivières auxquelles l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a décerné le label « rivière en bon état » pour l'année 2015.

➤ www.eaurmc.fr/riviereenbonetat

+ 41 %

C'est l'augmentation du montant des aides de l'agence de l'eau pour l'assainissement des collectivités en 2014 soit 117 M€ pour les réseaux d'assainissement et 55 M€ pour les stations d'épuration.

80 %

des 210 captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont désormais une aire d'alimentation de captage délimitée, soit une hausse de 33 % par rapport à 2014.

396

*plages françaises
(166 communes)*



hisseront le Pavillon bleu cette année contre 389 en 2014. Les plages de l'Hérault remportent la palme avec 13 communes labellisées.

3 000

C'EST LE NOMBRE
D'AGRICULTEURS

qui utilisent depuis 5 ans une aire collective de lavage des pulvérisateurs sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ils sont 2 530 à être équipés d'une aire individuelle.



Aphorismes dans les herbes

De Sylvain Tesson

Il est plus facile pour un fleuve que pour un homme de réussir en naissant dans le ruisseau



10 M€

sont consacrés par l'agence de l'eau à l'appel à projets sur la réduction des émissions de micropolluants dans l'eau. Dépôt des dossiers jusqu'au 30 septembre 2015.

➤ www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles

Claire Keim : voix et... porte-voix

Actrice et chanteuse

« Je suis peut-être naïve, mais je crois qu'on peut rendre le monde meilleur ».

Les twittos en sont fous : parmi les exclamations en 140 signes envoyées sur le compte de Claire Keim, sa voix douce est autant célébrée que son charme. Modeste, elle répond en retweetant sobrement les messages de la Fondation Nicolas-Hulot, dont elle est marraine.

« Je chante tous les jours, c'est ma nature », assure celle qui, dès 15 ans, se produisait dans les bars. Une voix propulsée, en 2001, sur toutes les ondes de France, grâce à un duo avec Marc Lavoine : « Je ne veux qu'elle ». Après un premier album personnel sorti en 2011, elle prépare le suivant pour 2016 : « J'écris certains textes. Parmi les autres, l'un sera écrit par Yves Duteil... », lâche-t-elle seulement.

Cela lui permet de faire une petite pause dans son autre carrière, celle d'actrice, elle aussi commencée très tôt : « Dès 15 ans aussi, je me suis payé des stages d'été au Cours Florent, raconte-t-elle. Et j'ai eu la chance inouïe d'obtenir mon premier rôle dès l'année suivante ». Ce rôle ? Celui de Virginie dans la comédie musicale de Jean-Jacques Debout, « Paul et Virginie ». Cette année 1992, Claire Keim quitte sa Picardie natale pour s'installer à Paris : « J'ai connu quelques mois incertains, mais pas plus, avoue-t-elle. Les débuts ont été très encourageants ». Très vite, elle décroche des rôles dans des films, des téléfilms ou encore au théâtre. Depuis, peu d'années

se déroulent sans qu'elle ne soit sur les écrans. Ce qui ne l'empêche pas, à l'occasion, d'être narratrice de l'émission Ushuaïa Nature. « En 2003, la série télé Zodiaque, très populaire, a tout changé, assure-t-elle. C'est très gratifiant de faire les couvertures de magazines.

Mais la télévision a une telle force de frappe, que cela peut couper d'une certaine forme de cinéma ».

Tout naturellement, c'est la chanson qui a aidé l'artiste à quitter le personnage de cette série et à rappeler au public qui elle est...

Tout en restant sous les projecteurs.

Une mise en lumière qu'elle met régulièrement au service de la protection de la planète. « J'ai vécu mon enfance dans un

« C'est à nous, citoyens, de prendre en main notre destin. »

petit village, sans télé et en pleine nature, rapporte-t-elle. Comme mes parents, j'ai acquis par bon sens ces valeurs de préservation de l'environnement ». Une rencontre avec Nicolas Hulot, en 2001, lui permet de passer au rôle de porte-voix : « Je l'ai trouvé très pessimiste, alors je lui ai demandé ce que je pouvais faire, poursuit-elle. Il m'a proposé de devenir marraine de sa fondation ».

Le sourire et la voix douce de Claire Keim ont soutenu la campagne « Sans nature, pas de futur » puis le « Défi pour la Terre ». « C'est à nous, citoyens, de prendre en main notre destin », assure-t-elle. C'est pourquoi elle est aussi marraine des Trophées du tourisme responsable et du concours de projets éco-responsables « My positive impact » : « Les gens ont des idées géniales et qui fonctionnent ! s'enthousiasme-t-elle. Si on laissait les clés à la société civile, on s'en sortirait mieux ».

Cette maman d'une fillette baptisée Uhaina (vague, en basque), qui vit avec bonheur près de l'océan avec son compagnon, l'ancien footballeur Bixente Lizarazu, se fait aussi le porte-voix d'associations de protection des baleines, du requin blanc, de la tortue d'Hermann... et des Droits de l'Homme. « Je suis peut-être naïve, lance-t-elle en souriant, mais je crois qu'on peut rendre le monde meilleur ». Ses fans en sont déjà convaincus...



Repères

- 1975** > naissance à Senlis (Oise)
- 1992** > « Paul et Virginie » au Théâtre de Paris
- 1996** > « La Belle verte » de Coline Sereau.
- 2003 et 2006** > « Zodiaque » de Claude-Michel Rome.
- 2004** > marraine de la Fondation Nicolas Hulot
- 2011** > premier album « Où il pleuvra »
- 2013-2014** > « The Guitrys » d'Eric-Emmanuel Schmitt, mis en scène par Steve Suissa.

Son coup de cœur... « Grâce au crowdfunding, je suis co-productrice du film « Demain », qui montrera que les solutions existent et sont économiquement viables. Mon amie Mélanie Laurent le réalise avec Cyril Dion, ancien directeur de Colibris, le mouvement de Pierre Rabhi. »

Son coup de gueule... « J'ai soutenu le chef amérindien Raoni Metuktire, protecteur de la forêt amazonienne et de son peuple, dans son combat contre le barrage de Belo Monte, au Brésil. C'est un scandale que celui-ci soit quasiment perdu. La France ne peut pas en même temps préparer la Cop 21 et avoir des entreprises impliquées dans cette destruction d'un monde et d'une culture. »